

## DÉCISION D'ACCREDITATION

**Master en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

Centre d'excellence africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA SMA)

Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques (IMSP)

Université d'Abomey-Calavi, Bénin

**Juillet 2018**

## PORTEE DE LA PROPOSITION D'ACCREDITATION EMISE PAR LE COMITE

Le HCERES a construit son processus d'évaluation fondé sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

Le comité d'experts émet un simple avis relatif à l'accréditation de la formation : c'est la commission d'accréditation qui prend la décision en s'appuyant sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation est le résultat d'un processus collégial et raisonné.

La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France du diplôme concerné par la formation accréditée. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France du diplôme ainsi labellisé.

## ANALYSE DES CRITÈRES D'ACCREDITATION

### DOMAINE 1 : FINALITÉ DE LA FORMATION

#### Critère d'accréditation

La formation affiche de façon claire et lisible les connaissances et compétences à acquérir. Les étudiants et parties prenantes connaissent les débouchés de la formation en matière de métiers et de poursuite d'études

#### Appréciation du critère

Les objectifs en termes d'emplois de la formation TIC du master ainsi que les compétences attendues à la fin de la formation sont clairement définis et portés à la connaissance de l'ensemble des étudiants. La formation reste néanmoins trop académique et théorique. Cela se fait au détriment d'enseignements techniques plus spécifiques et orientés vers les besoins réels du pays en systèmes d'information et infrastructures réseaux et télécommunications.

### DOMAINE 2 : POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

#### Critère d'accréditation

La formation a défini un positionnement global adapté à ses finalités incluant une articulation claire avec la recherche, des partenariats académiques et/ou avec le monde socio-économique et culturel, des partenariats nationaux et/ou internationaux.

#### Appréciation du critère

Le master TIC complète clairement l'offre des formations proposées à l'UAC, étant la seule formation à bac+5 du Bénin sur les systèmes d'information et les réseaux et télécommunications. Les partenaires académiques nationaux et internationaux sont bien identifiés et conséquents, ainsi que les laboratoires de recherche partenaires. Le nombre encore faible de partenariats avec les entreprises conduit cependant à une pénurie à la fois de stages en entreprise et de débouchés professionnels dans l'environnement socio-entrepreneurial.

## DOMAINE 3 : ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### Critère d'accréditation

La formation intègre des modules d'enseignement structurés, progressifs, adaptés aux différents publics. Elle permet d'acquérir des connaissances et compétences additionnelles et elle est cohérente avec le contexte socio-économique.

La formation intègre des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle tels que projets et stages, TICE et innovations pédagogiques.

La formation est ouverte à l'international.

### Appréciation du critère

L'ensemble des modules d'enseignement est bien structuré et progressif mais le manque d'enseignants titulaires en informatique et de professionnels intervenants nuit à cette formation, rendant plus difficile l'insertion professionnelle en dehors des entreprises publiques et structures académiques.

Aucun module de remise à niveau n'est prévu et la formation ne propose pas d'adaptation formalisée aux étudiants ayant des contraintes particulières. On ne relève que très peu de dispositifs concernant les TICE et les innovations pédagogiques.

La formation est ouverte à l'international avec une part non négligeable d'étudiants étrangers et une intervention significative d'enseignants extérieurs au Bénin.

## DOMAINE 4 : PILOTAGE DE LA FORMATION

### Critère d'accréditation

La formation a un dispositif de pilotage clair et opérationnel, incluant la participation des partenaires et des étudiants.

Elle est mise en œuvre par une équipe pédagogique organisée disposant de données précises et à jour.

Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et connues des étudiants.

Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.

Des mesures anti-fraude ont été mises en place.

### Appréciation du critère

Le pilotage de la formation n'est pas assez clair : il n'y a pas de conseil de perfectionnement composé d'enseignants, de professionnels et d'étudiants, et spécifique à la formation. Le rôle et la responsabilité des membres de l'équipe pédagogique sont mal définis. Il n'y a pas de procédure de suivi de compétence des étudiants en situation professionnelle. En revanche, les modalités de contrôle des connaissances sont clairement établies et connues de l'ensemble des étudiants et exemptes de fraude.

## DECISION FINALE

Au vu de l'analyse des critères d'accréditation ci-dessus, la commission d'accréditation prend la décision suivante :

**« Décision d'accréditation sous condition : rapport et visite de suivi après deux années de fonctionnement (JUILLET 2020) pour vérifier la mise en œuvre des recommandations prescriptives mentionnées dans le rapport d'évaluation et dans les appréciations des critères d'accréditation, notamment sur les points suivants :**

- pour pallier la faiblesse de l'équipe pédagogique en informatique, la commission recommande à l'université de recruter rapidement un enseignant-chercheur académique informaticien, avec un profil de spécialiste de la pédagogie de l'informatique de niveau professeur d'université ;
- la commission recommande à la formation de se mettre en liaison avec des centres de formation en France ;
- la commission recommande de faire appel à des professionnels pour assurer plusieurs cours ;
- la commission recommande de professionnaliser davantage la formation en travaillant plus avec des entreprises ;
- la commission recommande à la formation de se doter d'un conseil de perfectionnement.

À l'issue de l'étude du rapport de suivi et de la visite de suivi, la commission d'accréditation rendra une décision motivée sur l'éventuel prolongement de l'accréditation pour une durée de trois ans supplémentaires ».

SIGNATURE

Pour le Hcéres,

Michel Cosnard, président



Michel Cosnard  
Président

2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 45

Date : Paris, 2 juillet 2018

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

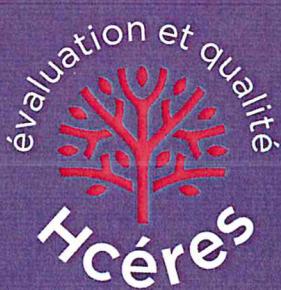
**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

